

COMPTÉ DE FRAIS REPORTÉS
LIÉ À UNE EXTENSION ÉVENTUELLE
DU RÉSEAU GAZIER VERS LA CÔTE-NORD

(SUIVI DE LA DÉCISION D-2013-106)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION..... 3

1 MISE EN CONTEXTE 3

2 COÛTS PORTÉS AU COMPTE DE FRAIS REPORTÉS 4

 2.1 Coûts encourus au 21 mars 2013..... 4

 2.2 Coûts encourus du 22 mars au 31 juillet 2013..... 4

 2.3 Coûts de financement au 31 juillet 2013..... 5

CONCLUSION 5

INTRODUCTION

1 Le 5 septembre 2012, dans sa décision D-2012-113, la Régie de l'énergie (la « Régie »)
2 autorise Société en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro ») à créer, en tant que bénéficiaire
3 temporaire de coûts, un compte de frais reportés (« CFR ») hors base, portant intérêt au taux
4 autorisé sur la base de tarification, et comportant un plafond de 40 M\$, afin d'y comptabiliser
5 tous les coûts liés aux études et travaux préparatoires visant à établir la faisabilité d'un projet
6 d'extension de son réseau de distribution gazier vers la Côte-Nord (le « Projet »).

7 La Régie prend aussi acte, dans cette même décision, de l'intention de Gaz Métro de présenter
8 une demande relative à la disposition des sommes qui seront cumulées dans le CFR au même
9 moment où elle déposera sa demande d'autorisation d'investissement visant la réalisation du
10 Projet ou, dans l'éventualité où la faisabilité du Projet n'était pas démontrée et qu'aucune
11 demande d'investissement n'était déposée, dans le cadre du dossier tarifaire subséquent à ce
12 constat.

1 MISE EN CONTEXTE

13 Dans son Rapport annuel 2012, Gaz Métro dépose un suivi du Projet dans lequel il est fait état
14 des frais accumulés au CFR à cette date. Au moment de la production de ce suivi, Gaz Métro
15 prévoit qu'une demande d'investissement sera déposée au printemps 2013.

16 Le 21 mars 2013, Gaz Métro annonce par voie de communiqué que, compte tenu de la
17 conjoncture actuelle au niveau des marchés des métaux – principalement celui du fer et de la
18 transformation – combinée aux décisions de certaines entreprises quant au report d'importants
19 investissements dans la région de la Côte-Nord, elle doit reporter le prolongement de son
20 réseau gazier vers la Côte-Nord, mais qu'elle poursuit ses échanges avec les entreprises et
21 institutions de la région et continue de suivre l'évolution des marchés.

22 À ce jour, aucune demande d'investissement n'a été déposée à la Régie et bien que les
23 activités autour de ce Projet soient ralenties, le Projet est toujours susceptible d'être relancé.
24 Les développements futurs étant encore incertains, Gaz Métro n'est pas en mesure, pour le
25 moment, de mettre un terme à l'utilisation du CFR et de disposer des sommes accumulées

1 dans ce compte. Tel que demandé par la Régie dans la décision D-2013-106, une proposition
2 de disposition des sommes versées au CFR Côte-Nord sera déposée lors du dossier d'examen
3 du Rapport annuel 2013 de Gaz Métro.

4 Par la présente, Gaz Métro souhaite répondre à l'autre demande formulée par la Régie dans sa
5 décision D-2013-106, à l'effet de déposer dans le dossier tarifaire 2014 un rapport de suivi
6 présentant séparément les coûts encourus avant le 21 mars 2013, ceux encourus après le
7 21 mars 2013 ainsi que les coûts de financement relatifs au CFR Côte-Nord.

2 COÛTS PORTÉS AU COMPTE DE FRAIS REPORTÉS

2.1 COÛTS ENCOURUS AU 21 MARS 2013

8 Le tableau de l'annexe 1 détaille, à la colonne 1, les sommes encourues au 30 septembre 2012,
9 tel que déposé à la pièce B-0073, Gaz Métro-27, Document 1 de son dossier d'examen du
10 Rapport annuel 2012 (dossier R-3831-2012). La colonne 2 du même tableau présente les
11 sommes encourues du 1^{er} octobre 2012 au 21 mars 2013 pour le Projet et portées au CFR.

12 Les sommes encourues au 21 mars 2013 étaient donc de l'ordre de 16,1 M\$. De ces sommes,
13 un peu plus de 12,5 M\$ étaient directement liés aux honoraires de consultants externes pour
14 réaliser l'ingénierie préliminaire et préparer les études d'impact environnemental pour la portion
15 du gazoduc et des postes de compression. D'autre part, une somme de 3,2 M\$ a été consacrée
16 à l'équipe de projet de Gaz Métro assignée exclusivement au suivi du projet et un montant de
17 0,4 M\$ a été alloué aux frais financiers.

2.2 COÛTS ENCOURUS DU 22 MARS AU 31 JUILLET 2013

18 L'information complète sur les dépenses réelles de l'exercice 2012-2013 sera produite dans le
19 cadre du suivi intégré au Rapport annuel 2013.

20 Cependant, pour répondre à la demande formulée par la Régie dans sa décision D-2013-106, le
21 tableau de l'annexe 1 présente, à la colonne 4, le solde des dépenses encourues pour la
22 période du 22 mars au 31 juillet 2013 incluses au CFR, de même que les dépenses totales en
23 date du 31 juillet 2013 à la colonne 5.

1 Ainsi, la somme de 1,3 M\$ encourue après le 21 mars 2013, date à laquelle le report du projet a
2 été annoncé, représente essentiellement des dépenses nécessaires à la finalisation de
3 certaines activités ciblées qui étaient pratiquement complétées et qui nécessitaient une
4 complétion afin de permettre de faciliter le redémarrage du Projet, le cas échéant. De cette
5 somme, 0,5 M\$ ont été consacrés à la finalisation de travaux auprès de consultants externes,
6 0,3 M\$ sont reliés à l'équipe de projet de Gaz Métro (fermeture des dossiers, création d'un
7 rapport de mise en veille du projet, classement de l'ensemble des bases de données, etc.) et
8 0,4 M\$ ont été alloués aux frais financiers. D'ailleurs, depuis le début du mois de juin 2013, les
9 frais financiers représentent la grande majorité des sommes toujours comptabilisées au CFR.

2.3 COÛTS DE FINANCEMENT AU 31 JUILLET 2013

10 Les coûts de financement au 31 juillet 2013 sont présentés dans le tableau de l'annexe 1.
11 Ceux-ci sont calculés au coût moyen pondéré du capital et représentent environ 5 % des coûts
12 totaux, soit 830 k\$ depuis l'ouverture du CFR.

CONCLUSION

13 **Gaz Métro demande à la Régie de prendre acte du suivi du Projet Côte-Nord.**

ANNEXE 1 – COMPTE DE FRAIS REPORTÉS CÔTE-NORD

FRAIS REPORTÉS LIÉS À L'EXTENSION DU RÉSEAU GAZIER VERS LA CÔTE-NORD					
SUIVI BUDGÉTAIRE					
(000 \$)					
NATURE DE LA DÉPENSE	\$ RÉEL AU 30 SEPTEMBRE 2012 (1)	\$ RÉEL - DU 01 OCTOBRE 2012 AU 21 MARS 2013 (2)	\$ RÉEL AU 21 MARS 2013 (3)	\$ RÉEL - DU 22 MARS AU 31 JUILLET 2013 (4)	\$ RÉEL AU 31 JUILLET 2013 (5)
Équipe de projet - Gaz Métro (note 1)	1 226 \$	1 154 \$	2 380 \$	276 \$	2 656 \$
Relations publiques	392 \$	171 \$	563 \$	19 \$	582 \$
Frais légaux et assurances	199 \$	45 \$	244 \$	24 \$	268 \$
Coordination - Permis	24 \$	57 \$	81 \$	5 \$	86 \$
Gazoduc - Ingénierie préliminaire	1 222 \$	3 166 \$	4 388 \$	(1 219) \$	3 169 \$
Gazoduc - Ingénierie détaillée	- \$	149 \$	149 \$	416 \$	565 \$
Gazoduc - Approbations réglementaires	586 \$	1 857 \$	2 443 \$	334 \$	2 777 \$
Gazoduc - Approvisionnement biens et services	29 \$	120 \$	149 \$	3 \$	152 \$
Gazoduc - Arpentage et études géotechniques	22 \$	473 \$	495 \$	265 \$	759 \$
Gazoduc - Gestion de projet	473 \$	1 593 \$	2 066 \$	390 \$	2 457 \$
Terrains et servitudes	12 \$	406 \$	419 \$	187 \$	606 \$
Postes de compression	298 \$	2 043 \$	2 341 \$	143 \$	2 484 \$
Réseaux de distribution	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Matériaux	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Construction par les entrepreneurs	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Contingence	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Sous-total CFR - Côte-Nord	4 484 \$	11 233 \$	15 717 \$	843 \$	16 561 \$
Frais financiers	47 \$	362 \$	409 \$	423 \$	832 \$
Total CFR - Côte-Nord	4 531 \$	11 595 \$	16 126 \$	1 267 \$	17 392 \$

Note 1 : inclut les salaires et avantages sociaux des employés de Gaz Métro, les frais de déplacement, certains services professionnels, les fournitures de bureau et la location de bureau.